

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 Avril 2018

Le treize Avril deux mil dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, 1er adjoint, suppléant du Maire empêché.

**Etaient présents** : M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU, MM. Jean-Marc PATRON, René HERVOUET, Claude FIGUREAU, Clément MICHAUD, Charles JEANNEAU, Mmes Sonia DUFIEF, Sandrine HUGOT.

**Etait empêché** : M. Christophe CHAULOUX.

**Etaient excusés** : M. Bernard CORMERAIS donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Julie BAZUREAU donne pouvoir à Mme Sandrine HUGOT.

Date de la convocation : 9 Avril 2018  
Nombre de conseillers en exercice : 12  
Nombre de présents : 9  
Nombre de votants : 11

Mme Catherine PROU est nommée secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du 13 Avril 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **1) Fixation des taux d'imposition 2018 : (D2018-04-13-01)**

Mme PROU Catherine, adjointe aux finances, présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2018 transmis par la Direction Générale des Finances Publiques et les diverses simulations effectuées par la Commission des Finances sur ces bases prévisionnelles.

Après avoir entendu l'exposé de M. BRUNETEAU, suppléant du Maire empêché,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

	Taux 2018
Taxe d'habitation	11,64 %
Taxe foncière (bâti)	7,50 %
Taxe foncière (non bâti)	17,06%

### **2) Budget Assainissement : reversement d'une partie de l'excédent d'exploitation sur le budget principal : (D2018-04-13-02)**

Vu les dispositions des articles R.2221-48 et R.2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Assainissement,

Considérant que le budget assainissement fait apparaître un excédent d'exploitation et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Considérant que cet excédent ne résulte pas de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget principal,

Considérant que l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation devant être réalisées à court terme,

Après avoir entendu l'exposé de M. BRUNETEAU, suppléant du Maire empêché,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de reverser une partie de l'excédent d'exploitation 2017, soit 100 000 € du Budget Assainissement au budget principal de la commune.

### **3) Budget Primitif 2018 Commerce « Boulangerie » : (D2018-04-13-03)**

Après avoir entendu les propositions de la Commission des Finances sur le Budget Primitif 2018 du Commerce « Boulangerie »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif 2018 du Commerce « Boulangerie » qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	31 093,10 €
Investissement.....	27 626,75 €

### **4) Budget Primitif 2018 Commerce de proximité » : (D2018-04-13-04)**

Après avoir entendu les propositions de la Commission des Finances, sur le Budget Primitif 2018 du Commerce de Proximité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif 2018 du Commerce de Proximité qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	35 420,91 €
Investissement.....	21 883,94 €

### **5) Budget Primitif 2018 Assainissement : (D2018-04-13-05)**

Après avoir entendu les propositions de la Commission des Finances, sur le Budget Primitif 2018 du service Assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif 2018 du Service Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	198 970,12 €
Investissement.....	114 923,38 €

### **6) Budget Primitif 2018 Lotissement la Coulée Verte : (D2018-04-13-06)**

Après avoir entendu les propositions de la Commission des Finances, sur le Budget Primitif 2018 du Lotissement la Coulée Verte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif 2018 du Lotissement la Coulée Verte qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	1 301 187,03 €
Investissement.....	1 205 226,46 €

#### **7) Budget Primitif 2018 Commune : (D2018-04-13-07)**

Après avoir entendu les propositions de la Commission des Finances, sur le Budget Primitif 2018 de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Fonctionnement.....	1 155 428,19 €
Investissement.....	2 710 978,64 €

#### **8) Commission Consultative pour l'Elaboration et le Suivi du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : désignation d'un représentant : (D2018-04-13-08)**

M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant du Maire empêché, informe l'Assemblée qu'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est en cours d'élaboration au sein de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique. D'une durée de six ans, ce plan s'inscrit, en amont, dans une complémentarité de la compétence déjà existante, la gestion et traitement des déchets de la collectivité.

Le PLPDMA s'appuiera sur le diagnostic de territoire et les différents plans territoriaux, régionaux et nationaux. Une fois défini, il permettra de planifier des actions concrètes fixant des objectifs chiffrés de réduction des déchets pour la collectivité (quantitatifs et qualitatifs).

La Communauté de Communes souhaite valoriser les actions existantes, encourager et articuler les initiatives et faire émerger des interactions entre les acteurs qu'ils soient habitants, structures associatives, entreprises et collectivités.

Dans le cadre de ce Plan local, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi composée de membres représentatifs du territoire doit être constituée. A cet effet, un élu par collectivité doit être désigné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Mme Sandrine HUGOT pour siéger au sein de cette instance.

#### **9) Aide Départementale à la restauration des archives communales : (D2018-04-13-09)**

M. BRUNETEAU Jean-Marie, suppléant du Maire empêché, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de restaurer deux registres d'état civil (registre des naissances de 1883 à 1902 et de 1943 à 1953). En effet, ces registres sont très abîmés suite à une utilisation fréquente.

Il précise que la Commune peut prétendre pour ces travaux à une subvention du Conseil Départemental de Loire Atlantique au titre de l'aide à la restauration des archives communales. La demande de subvention doit être déposée avant le 28 avril 2018.

Après avoir entendu l'exposé de M. BRUNETEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder à la restauration de ces 2 registres,

**SOLLICITE** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du programme de l'aide à la restauration des archives communales.

## **10) Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

M. BRUNETEAU informe l'assemblée des décisions qui ont été prises dans les domaines délégués :

➤ **Exercice du Droit de Prémption Urbain :**

Néant

➤ **Concessions cimetièrè**

Néant

➤ **Marchés inférieurs à 10 000 €**

- Diagnostic avant travaux (amiante, plomb...) pour réhabilitation salle des sports auprès du Bureau VERITAS – 8 avenue Jacques Cartier – 44818 ST HERBLAIN CEDEX pour un montant de 2 280,00 € HT.
- Mission contrôle technique pour réhabilitation salle des sports auprès de la SA SOCOTEC – 18 rue du Coutelier – 44819 ST HERBLAIN CEDEX pour un montant de 6 250,00 € HT
- Mission SPS pour réhabilitation salle des sports auprès de la SARL ATAE – 12 avenue Jules Verne – 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE pour un montant de 2 528,00 € HT.
- Pré-câblage vidéoprojecteur pour la bibliothèque auprès de la SAS SAGE – 10 avenue des Frères Lumière – ZI de la Seiglerie 1 – 44270 MACHECOUL – ST MEME pour un montant de 806,60 € HT.
- Déplacement d'un mât et reprise de liaison en câble rue de Nantes auprès de la SAS SAGE – 10 avenue des Frères Lumière – ZI de la Seiglerie 1 – 44270 MACHECOUL – ST MEME pour un montant de 2 872,90 € HT.

## **11) Questions diverses**

### Délégation de service Public Assainissement collectif

Le Cabinet SCE de NANTES a été retenu pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la nouvelle délégation de service public assainissement. Une réunion de démarrage a eu lieu le mardi 10 avril afin de mettre en place le tableau de bord prévisionnel de cette opération. Le planning s'avère très serré pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Prochain CM :

le 27 Avril 2018 (à confirmer)

### Zone du Grand Moulin

Sur 1,2 hectares, une entreprise de négoce en bois doit déposer un permis de construire dans les prochaines semaines

### Panneau informatique

Il sera installé au cours de la semaine 16. Mme Sandrine HUGOT présente les différents visuels préparés qui défilent sur ce support.

La séance est levée à 23 heures 30.